Extrait du conseil municipal du 2 décembre 2009

Absent : Duretz (excusé), Francigny, Carpentier

1- Contournement Sud Ouest de Lille

Le conseil municipal a voté à l'unanimité la délibération suivante :

Malgré la suppression partielle, au schéma directeur de l'arrondissement de Lille (tronçon de A1-RN41 Seclin à Wavrin) la partie de Wavrin (RN 41) à l'A25 a été maintenue.

Dans le cadre de la révision par le Syndicat Mixte du SCOT de Lille, le Conseil Municipal d'Ennetières En Weppes demande la suppression et l'abandon du projet de contournement SO sur le tracé inscrit actuellement.

La demande d'abandon est fondée sur des arguments environnementaux ou écologiques conformément au Grenelle de l'environnement, et sur des arguments de cohérence d'aménagement du territoire périurbain de Lille (l'absence de prolongement vers l'A1 à Seclin de ce tracé)

Comme d'autres communes du Territoire de Weppes nous souhaitons une concertation, entre tous les élus territoriaux des Weppes, sur les déplacements et la mobilité dans ce secteur en vue de trouver des solutions d'amélioration du transport de desserte et de transit, conciliantes avec la préservation du paysage et du maintien de l'activité économique existante, agricole ou autre.

2- Urbanisme:

Notre commune projette de construire 20 logements sociaux (en PLUS et PLAI). Une partie de ce programme nécessite des aménagements sur des parcelles B n°1131 et 507 actuellement classées en UCb et EBC.

Pour mener à bien notre projet qui a objectif de conforter un commerce de proximité soutenu par LMCU (dans le cadre de Maraîchers des Campagnes Lilloises), de réaliser un parking pour permettre le partage de la rue du Bourg, face à la Mairie (zone30) et la desserte des logements sociaux, nous demandons le classement en SP des parcelles B n°1131 et 507 par une modification partielle du PLU et en préservant les plantations existantes.

Adopté à l'unanimité

3- Création d'un poste d'agent technique de 2ème classe à 35 h

Le conseil municipal propose de transformer un poste d'agent technique de 2ème classe à 31 h en un poste d'agent technique de 2ème classe à 35 h.

Adopté à l'unanimité